

Pour rappel, le guide de l'inspection générale avec ses déclinaisons disciplinaires n'a aucune portée réglementaire : son contenu ne peut pas être imposé aux collègues et il doit être considéré comme une ressource disciplinaire parmi d'autres. Les seuls textes réglementaires (décret, arrêté et dans une moindre mesure la note de service) ne comportent aucune mesure contraignante sur les modalités d'évaluation. Une grande vigilance s'impose donc au moment de la rédaction du PLE pour ne rien se laisser imposer. En complément de cette analyse disciplinaire, le SNES-FSU a publié un guide très complet qui vous permettra d'analyser toutes les informations pour agir collectivement : <https://www.snes.edu/article/controle-continu-projet-evaluation-guide-syndical/>

Le guide présente le même préambule pour chaque discipline : « ce guide contribue à construire une évaluation équitable et juste ». Ne peut-on pas prendre ombrage de cette remarque ? N'est ce pas le principe même de l'évaluation que tous les professeurs cherchent à mettre en pratique au quotidien?

Ce qui ressort de la lecture des pages consacrées à la physique-chimie, c'est qu'il est fréquemment demandé aux professeurs -de la même discipline ou de différentes lorsque la spécialité regroupe plusieurs disciplines- de se concerter. Cette préconisation fait fi de la réalité du terrain. Dans les faits, aucun temps inclus dans le service n'est prévu ni dégagé pour ces concertations.

Spécialité physique-chimie (voie générale)

Évaluations expérimentales

A propos des évaluations pratiques, il est écrit : « Ainsi, lorsque tous les élèves ne peuvent être évalués sur la même activité – ce qui peut se produire lors des activités expérimentales, par exemple –, l'enseignant doit proposer des situations d'évaluation de même typologie en s'attachant à assurer un égal traitement des élèves concernés ; une évaluation par compétences est alors très pertinente. »

Il est louable de vouloir assurer l'égalité de traitement entre élèves mais cela fait bien des années que la profession remarque et fait remonter de grandes inégalités dans la difficulté des différentes situations proposées lors des ECE. Si les compétences expérimentales y sont les mêmes, les parties théoriques qu'il faut s'être appropriées pour pouvoir proposer un protocole expérimental sont de niveaux variés.

Nous retrouvons dans ce texte un appel à glisser vers une évaluation par compétences dont on mesure par ailleurs toutes les limites au collège.

Activités supports d'évaluation

A propos des activités supports d'évaluation, il est écrit : « Le sujet et le barème de certaines de ces évaluations gagnent à être conçus en commun par plusieurs enseignants de l'équipe de physique-chimie. L'échange de pratiques accompagnant l'explicitation détaillée des critères d'évaluation constitutifs d'un barème commun concourt particulièrement à l'harmonisation, à la cohérence et à la prise en charge collective de la stratégie d'évaluation de l'établissement. »

Alors que les devoirs communs ne sont pas dans nos obligations de service, l'incitation est forte à les mettre en place, encore une fois sans aucun temps de concertation prévu.

Le texte évoque « *Une nécessaire prise en compte de la composante expérimentale de la formation* » or pendant les séances d'activités expérimentales on ne note pas systématiquement les élèves. Il s'agit d'un temps de formation pendant lequel le professeur échange avec les binômes de façon à ce qu'ils proposent un protocole en utilisant un vocabulaire précis et scientifique.

Suit une préconisation chiffrée très précise : « *En dehors du cas de l'enseignement SPCL de la série STL, le poids à accorder au volet expérimental de l'évaluation doit se situer autour de 25 %.* »

Certes, les professeurs tendent à respecter cette proportion puisqu'elle correspond à celle du bac.

Le tableau donné qui résume les proportions de chaque évaluation dans le note finale est cohérent avec nos pratiques.

Si le guide indique : « *Il est important que les élèves d'un même établissement soient évalués en physique-chimie selon des modalités voisines.* », qu'en est-il de la cohérence avec les autres lycées ? N'est-ce pas une des raisons pour lesquelles, il y avait des épreuves terminales nationales garantant d'une équité entre les élèves issus des différents lycées.

Il est surprenant de lire « *Il s'agit bien d'harmoniser les pratiques d'évaluation autour de principes généraux partagés. Cela est particulièrement nécessaire durant la période de mise en place des nouveaux programmes qui ont introduit de nouvelles connaissances et capacités exigibles dans le domaine du numérique appliqué à la physique-chimie, dans celui des activités expérimentales ou dans le cadre de l'étude de la problématique « Mesure et incertitudes »* »

Certes des compétences numériques ont été introduites dans ces programmes mais de manière quand même relativement limitée. La notion d'incertitude existait déjà dans le précédent programme. Ces deux notions seraient-elles mises en exergue pour tenter d'imposer des concertations ? Concertations qui ont déjà eu lieu lors de la mise en place du programme.

Pour la physique-chimie au lycée général, les préconisations correspondent globalement aux pratiques des professeurs. L'impression globale est qu'il faudrait noter sans cesse les élèves sans vraiment leur laisser le temps pour s'appropriier les différentes notions. Il n'est pas fait mention d'un banque de sujets.

Spécialités de physique-chimie couplée à une autre discipline (séries technologiques)

ST2S

Chimie-Biologie et physiopathologie humaines (C-BPH) (Terminale)

Dans ce cas, la pondération des différentes disciplines est précisée par le guide :

« *La note portée pour l'enseignement de C-BPH doit prendre en compte les coefficients respectifs de chacune des deux disciplines conformément à la pondération suivante : Chimie, coefficient 3 et Biologie et physiopathologie humaines, coefficient 13* ».

Phrase très importante : « *Chaque professeur reste l'expert pour les compétences propres à sa*

discipline ». Elle montre bien que chaque enseignant ne peut corriger une autre discipline. Encore une fois, s'il est préconisé des devoirs qui mélangent les deux disciplines, aucun temps de concertation n'est prévu !

Physique-Chimie pour la santé

Voir lycée général

STL

Physique-Chimie et Mathématiques

Il est préconisé des devoirs les deux bidisciplinaires, dans la logique de l'épreuve finale mais aussi des sujets essentiellement disciplinaires. Le SNES-FSU conseille de prendre appui sur cette phrase en cas de problème:

« Chaque professeur reste l'expert pour les compétences propres à sa discipline ».

Elle montre bien que chaque enseignant ne peut corriger une autre discipline. Encore une fois, s'il est préconisé des devoirs qui mélangent les deux disciplines, aucun temps de concertation n'est prévu !

Enseignement de spécialité STL-SPCL

Même si la partie expérimentale est centrale dans cette spécialité, il n'est pas nécessaire de donner des préconisations spécifiques (50% au volet expérimental) pour la prise en compte des différents types d'évaluation dans la moyenne. Dans cette série il est souvent nécessaire de "valoriser" le travail des élèves.

STD2A

Physique-Chimie

Voir lycée général

STI2D

Physique-Chimie et Mathématiques

Il est préconisé des devoirs bidisciplinaires, dans la logique de l'épreuve finale mais aussi des sujets essentiellement disciplinaires. Le SNES-FSU conseille de prendre appui sur cette phrase en cas de problème :

« Chaque professeur reste l'expert pour les compétences propres à sa discipline ».

Elle montre bien que chaque enseignant ne peut corriger une autre discipline. Encore une fois, s'il est préconisé des devoirs qui mélangent les deux disciplines, aucun temps de concertation n'est prévu !

Enseignement Scientifique

L'évaluation de l'Enseignement Scientifique occupe 3 pages du guide de l'IGESR, soit proportionnellement à l'horaire enseigné, bien davantage que la plupart des autres disciplines. Après une déclinaison très classique des principes généraux (avec toujours ce rappel très artificiel aux

« savoirs et savoir-faire mathématiques »), suit l'énumération des « Activités supports d'évaluations » et « La fréquence et la pondération des évaluations », à caractère extrêmement prescriptif.

Activités et supports d'évaluation :

Il est proposé de prendre en compte de travaux « hors la classe », « [tout en] veill[ant] à l'égalité de traitement des élèves ». Pour le SNES-FSU, on ne peut imaginer la prise en compte de telles évaluations dans le contrôle continu du Bac : cela renforcerait les inégalités sociales (aide des parents à la maison ou d'un professeur particulier étant donné l'enjeu).

Deux types d'évaluations sommatives sont décrites, « à fort enjeux sommatif » (devoir long s'inspirant des sujets de la BNS et « pouvant être corrigé par un seul des enseignants en charge de l'ES ») et « à faible enjeux sommatif » (de nature plus variable), avec une incitation forte à opter pour une dimension pluridisciplinaire. Pour le SNES-FSU, l'injonction pluridisciplinaire reste particulièrement insupportable dans le cadre d'un programme très mal conçu et l'absence de temps dévolu à son élaboration ; nous dénonçons aussi la vision d'un seul correcteur possible qui porte la négation de l'expertise disciplinaire des enseignants impliqués. Cela vient en contradiction de ce qu'écrit l'inspection générale de physique-chimie pour les séries technologiques bidisciplinaires :

« Chaque professeur reste l'expert pour les compétences propres à sa discipline ».

D'après ce guide, il deviendrait obligatoire d'évaluer le projet expérimental. Pour le SNES-FSU, outre l'extrême difficulté de traiter cette partie dans un cadre horaire et un programme intenables, le projet expérimental avait été initialement présenté au CSE (Conseil supérieur de l'éducation) comme un espace de liberté pédagogique qui n'avait pas vocation à être évalué...

La fréquence et la pondération des évaluations :

- Si le guide recommande de ne pas faire de trop nombreuses évaluations sommatives, il en indique cependant un nombre minimum selon l'organisation trimestrielle ou semestrielle
- Plusieurs « principes d'organisation », 3 en Première et 2 en Terminale, sont proposés :
 - En fonction de la place de l'évaluation du projet (en Première)
 - En fonction de la place de l'évaluation « à fort enjeu sommatif » recommandée
 - Un nombre d'évaluations est défini dans chaque organisation
 - Ces organisations sont assorties d'une suggestion de poids relatif des différentes évaluations dans la moyenne

Pour le SNES-FSU, une telle prescription de découpage ne peut être acceptable dans nos pratiques pédagogiques, particulièrement pour un enseignement à faible horaire hebdomadaire et qui s'effectue dans des conditions souvent compliquées.

Une approche réflexive collective :

Un paragraphe prône l'interdisciplinarité sur un ton particulièrement injonctif.

Pour le SNES-FSU, le développement d'une interdisciplinarité concrète sur le terrain nécessite des moyens qui sont loin d'être disponibles dans les établissements, et celle-ci ne peut être mise en place à coup d'injonctions descendantes pilotées par l'évaluation.